



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée professionnel
Lycée de Métiers Jean Dupuy
Tarbes

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LYCÉE PROFESSIONNEL JEAN DUPUY du 05/12/2023

18H30 : Accueil des membres du conseil d'administration par Monsieur le Proviseur
Le quorum est atteint avec 11 personnes présentes en début de séance pour 19 membres en exercice.

18h45: arrivée de Mme Vauriot Laetitia, enseignante. 12 membres
Le secrétariat est assuré par Mme Vauriot Laetitia représentante des enseignants.

Ordre du jour présenté par Monsieur le Proviseur avec ajout des points IV-3
«convention de partenariat avec un établissement scolaire espagnol».

Suppression point III-4 Sortie d'inventaire : Sortie d'inventaire de matériels pour mise au rebut, pour vote.

Une question posée dans les délais par M Zéni, enseignant, traitée en fin de séance.

**I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023
(Pièce jointe)**

II - AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES

1) DBM n 13 à 14: Décisions Budgétaires Modificatives n 13 à 14 pour information. (Pièce jointe)

2) Budget 2024, pour vote. (Pièce jointe)

3) Marchés publics : Autorisation de passation des marchés publics pour l'exercice 2024, pour vote. (Pièce jointe)

III - AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

1) Convention IUT —UPS : Annexe pédagogique et financière 2023/2024, avec l'IUT de Tarbes et l'Université Toulouse III Paul SABATIER pour la mise en œuvre du DUT Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII), pour vote. (Pièce jointe)

2) Convention GRETA : convention constitutive du GRETA Midi Pyrénées Ouest étendue au territoire des Hautes Pyrénées entre le lycée et le lycée polyvalent Antoine Bourdelle établissement support, pour vote. (Pièce jointe)

3) Convention ERASMUS+ : Convention définissant les modalités de gestion de la subvention attribuée dans le cadre du projet de mobilité « Erasmus+ 2023 - enveloppe n 0 3) » entre le lycée établissement support, et les lycées Sixte Vignon, Victor Duruy et Pierre Mendès France, membres du Consortium, pour vote. (Pièce jointe)

IV - AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

1) Règlement intérieur : Document de travail sur le règlement intérieur du lycée, pour information. (Pièce jointe)

2) Convention RUGBY : Convention relative au fonctionnement pédagogique et sportif de « l'Académie Régionale de rugby de Tarbes entre le lycée, la ligue régionale Occitanie et le comité départemental des Hautes Pyrénées, pour vote. (Pièce jointe)

3) Convention de partenariat avec un établissement scolaire espagnol (pièce jointe)

V - QUESTIONS DIVERSES

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU JEUDI 09 NOVEMBRE 2023

Sans opposition

*Vote : 12/12 pour
Adopté à l'unanimité*

II - AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES

1) DBM n°13 à 14: Décisions Budgétaires Modificatives n°13 à 14 pour information. (Pièce jointe)

Monsieur RAUTURIER adjoint gestionnaire présente les Décisions Budgétaires Modificatives n°13 et 14 qui concernent l'ouverture de crédits d'apprentissage ainsi qu'une subvention attribuée pour les Fonds de Vie Lycéenne.

2) Budget 2024, pour vote. (Pièce jointe)

Monsieur RAUTURIER adjoint gestionnaire fait lecture du rapport de l'Ordonnateur sur le budget 2024, il souligne l'évolution très favorable de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée par la Région Occitanie qui augmente de 46.02 % soit une hausse de 36 079 €. Les recettes prévisionnelles de l'enseignement professionnel restent appréciables tant pour les objets confectionnés (4 500 €) que la formation continue (45 000 €), cependant l'incertitude demeure pour la taxe d'apprentissage du fait de la campagne en cours sur le portail SOLTÉA, de ce fait, elle est budgétisée à hauteur de 30 000 € comme en 2022.

Les principaux axes de la construction budgétaire sont rappelés :

- Développement des activités pédagogiques,
- Poursuite du développement des activités culturelles avec le levier du Pass culture,
- Garantir le niveau des transferts financiers avec le LGT en charge de la viabilisation de l'ensemble immobilier.

Le document budgétaire est ensuite commenté dans le détail service par service, le budget 2024 fait appel à un léger prélèvement sur le Fonds de Roulement de 3 000 € (IAF), compte tenu des amortissements réels (1 059.56 €), le résultat prévisionnel est un déficit de 4 059.56 €.

*Vote : 12/12 pour
Adopté à l'unanimité*

3) Marchés publics : Autorisation de passation des marchés publics pour l'exercice 2024, pour vote. (Pièce jointe)

Le conseil d'administration donne délégation, pour l'exercice 2024 au Chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des

crédits ouverts au budget, et dont l'incidence financière est annuelle et ne dépasse pas les limites fixées à l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée.

*Vote : 12/12 pour
Adopté à l'unanimité*

III - AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

1) Convention IUT —UPS : Annexe pédagogique et financière 2023/2024, avec l'IUT de Tarbes et l'Université Toulouse III Paul SABATIER pour la mise en œuvre du DUT Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII).

Monsieur le Proviseur détaille le dispositif.

*Vote : 12/12 pour
Adopté à l'unanimité*

2) Convention GRETA : convention constitutive du GRETA Midi Pyrénées Ouest étendue au territoire des Hautes Pyrénées entre le lycée et le lycée polyvalent Antoine Bourdelle établissement support, pour vote.

Monsieur le proviseur présente les nouvelles lignes de partage entre le CFA Académique et les GRETA de l'Académie de Toulouse passant de 4 à 3. En effet, le GRETA Midi Pyrénées Sud sera dissout à compter du 01/12/2024. La formation continue des Hautes-Pyrénées sera désormais intégrée et portée par le GRETA Midi-Pyrénées Ouest dont l'établissement support est le lycée A. Bourdelle à Montauban. Aucune incidence dans le pilotage.

*Vote : 12/12 pour
Adopté à l'unanimité*

3) Convention ERASMUS+ : Convention définissant les modalités de gestion de la subvention attribuée dans le cadre du projet de mobilité « Erasmus+ 2023 - enveloppe n°0 à 3) » entre le lycée établissement support, et les lycées Sixte Vignon, Victor Duruy et Pierre Mendès France, membres du Consortium, pour vote.

Le comité de pilotage du consortium a arrêté une volumétrie des mobilités pour chacun des établissements membres. Au regard de cette répartition, chaque établissement recevra une enveloppe financière basée sur sa volumétrie et à gérer en autonomie.

*Vote : 12/12 pour
Adopté à l'unanimité*

IV - AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

1) Règlement intérieur : Document de travail sur le règlement intérieur du lycée, pour information.

Monsieur le Proviseur indique au regard des évolutions législatives et réglementaires ; de la prise en compte des transformations et des changements sociétaux, le règlement intérieur du lycée Jean Dupuy doit s'adapter et évoluer.

Il propose ainsi une large consultation de la communauté qu'il veut engager à travers la mobilisation des instances du lycée et la mise en place de temps spécifiques de concertation.

Il soumet à étude le document ci-joint. Ce document prend en compte le contenu du règlement actuel tout en intégrant de nouveaux points en lien avec la réglementation en vigueur, l'ajout de critères nécessaires au bon fonctionnement actuel de l'établissement et la correction d'éléments devenus obsolètes voire illégaux.

Monsieur le Proviseur souhaite que ce document soit discuté, confronté et partagé par le plus grand nombre des membres de la communauté scolaire. Afin de faciliter la mobilisation de tous dans ce travail de fond, il invite les représentants de chaque collègue du conseil d'administration à diffuser ce document parmi leurs collègues, leurs pairs et à s'organiser pour échanger sur cet objet selon les modalités qui leur siéront (réunion, heure syndicale, visio...)

Un point d'étape de restitution des travaux de concertation est programmé mi-février 2024. A l'issue, à partir de mars 2024 retour des vacances scolaires, une commission paritaire de 12 membres se réunira sur différents temps afin de confronter plus finement les travaux de chacun des deux établissements dont l'objectif est de retenir un document provisoire unifié. Ce dernier devra faire l'objet d'une adoption aux deux conseils d'administration de fin d'année pour une application à la rentrée scolaire 2024.

À noter, la composition de cette commission paritaire sera établie comme suit : répartition des 12 membres volontaires :

- 6 membres provenant du lycée professionnel
- 6 membres provenant lycée général et technologique

Pour le lycée professionnel, après appel à candidatures, il est retenu la répartition suivante :

- 2 membres issus du tiers des représentants des personnels : Mme Beyt et M Lafuente
- 2 membres issus du tiers des représentants des usagers (élèves, parents) : Mme Dominguez et Mme Ortega
- 2 membres issus du tiers de membres de droit et d'élus des collectivités : M Villa et Mme Lafourcade

2) Convention RUGBY : Convention relative au fonctionnement pédagogique et sportif de l'Académie Régionale de rugby de Tarbes » entre le lycée, la ligue régionale Occitanie et le comité départemental des Hautes Pyrénées, pour vote.

Monsieur le Proviseur indique qu'il animera une réunion bilan de fin de premier trimestre avec le comité départemental de rugby. A son niveau, la nouvelle organisation avec la nouvelle charte signée par les participants donne entière satisfaction. A confirmer.

*Vote : 12/12 pour
Adopté à l'unanimité*

3) Convention de partenariat avec un établissement scolaire espagnol.

Monsieur le Proviseur réaffirme sa volonté d'associer un établissement de formation dans chacun des pays partenaires. Il est enthousiaste de présenter l'institut d'enseignement secondaire Inventor Cosme Garcia à Logrono La Rioja qui a accepté de signer la convention de partenariat. À la remarque de M Lafuente, cette convention concerne toutes les filières de formation du lycée Jean Dupuy. Le document sera amendé en ce sens.

Vote : 12/12 pour
Adopté à l'unanimité

V - QUESTIONS DIVERSES

M Zéni, enseignant : " je souhaiterais savoir où en est le paiement pour le fournisseur de gaz des ateliers de chaudronnerie? "

Monsieur RAUTURIER Adjoint gestionnaire confirme la réalité d'un litige qui perdure depuis plus d'un an avec la société LINDE le fournisseur de gaz industriels de l'établissement. Le lycée est en demande de conventions de mise à disposition d'emballages gaz en lieu et place des factures de location adressées par le prestataire qui sont beaucoup plus onéreuses. De nouveaux contacts vont être pris rapidement avec la société LINDE pour trouver un terrain d'entente.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été couverts, la séance est levée à 20h00.

Secrétaire de séance
Mme Vauriot Laetitia



Président de séance
M. Courade Cyrille

